

À : Tous les membres

Date : Le 4 juillet 2019

Objet : Amendement à la Lettre d'entente - Diffusion de productions québécoises sur la chaîne *YouTube* du FMC, *Encore +*

Chers membres,

Nous vous annonçons que la Lettre d'entente conclue entre l'AQPM, l'UDA, la SARTEC et l'ARRQ et à laquelle intervient le *Fonds des médias du Canada* (FMC) visant la diffusion de productions québécoises sur la chaîne *YouTube* du FMC, *Encore +*, a été amendée à nouveau.

En effet, afin de permettre au FMC de continuer à exploiter sa chaîne *YouTube* au-delà du 7 juillet 2019, il a été convenu de prolonger la période de diffusion des productions autorisées sur cette chaîne jusqu'au 31 juillet 2020. La durée d'application de la Lettre d'entente est de ce fait prolongée jusqu'à cette date. Entre temps, les parties espèrent avoir conclu une entente de renouvellement.

Les parties ont également convenu que la date de production du dernier rapport par le FMC est modifiée au 28 février 2021.

Nous vous rappelons que cette Lettre d'entente vise **certaines productions** pouvant faire l'objet d'une licence du FMC et a été signée pour simplifier la gestion et l'administration des ententes collectives ou des contrats applicables aux productions sélectionnées par le FMC pour une diffusion sur la chaîne *YouTube*, *Encore +*.

Sur le site web de l'AQPM, vous trouverez copie de l'amendement en cliquant [ici](#) ainsi que la Lettre d'entente signée en cliquant [ici](#).

Pour toute question concernant la chaîne *YouTube* du FMC, *Encore +*, sur le contrat de licence de diffusion ou sur la Lettre d'entente, n'hésitez pas à communiquer avec nous au numéro habituel.

Nous vous souhaitons une belle journée.

L'équipe des relations de travail.

Association québécoise de la production médiatique

1470 rue Peel, Bureau 950, Tour A, Montréal (Québec) H3A 1T1
514 397-8600

aqpm.ca | [Facebook](#) | [Twitter](#) | [LinkedIn](#)